

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers En exercice : 13 Présent : 12 Procuration : 1 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : M. DUCHEMIN Vincent <u>Date de convocation</u> : 7 avril 2023
Réf : 2339 OBJET : Versement par le budget « touristique » d'une subvention exceptionnelle au titre de l'excédent 2022, au budget « principal, » sur l'exercice 2023	Présents : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - - Mme MCQUADE Alisha - Mme MICHAUD Sonia M. COCCOZ Patrick - M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André - Mme TAVERNIER Marie -Laure - M. BRAIZE Richard - M. DUCHEMIN Vincent - Mme SIBIL Christine Absents ou excusés : Mme MICHAUD Carole Procuration : Mme MICHAUD Carole à Mme QUOEX Valérie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Madame MICHAUD Sonia invite le conseil municipal, à accepter le versement à titre exceptionnel d'une partie de l'excédent 2022 du budget « touristique » à son budget « principal » 2023, pour une somme de : 536 500.00 €.

Elle précise que ce reversement s'inscrit dans le cadre que le budget principal perçoit la redevance de base de son délégataire du domaine skiable de la commune. Que la présence de ce dernier entraîne des dépenses de fonctionnement et d'investissements qui sont supportées sur le budget principal, afin de tenir compte des besoins de structures et services liés à la présence de ce dernier

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

* **ACCEPTE** le versement à titre exceptionnel d'une partie de l'excédent 2022 du budget « eau et assainissement » à son budget principal sur l'exercice 2023, pour un montant de 536 500.00 €

* **CHARGE** le maire de tous les actes relatifs à cette délibération

Le secrétaire de séance
DUCHEMIN Vincent

Le Maire
DENNE Jean – Claude



Montriond le, 12 avril 2023



Ainsi fait et délibéré à Montriond les jour, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire